

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 8 AVRIL 2013

- Présentation du rapport du Directoire,
- Présentation des rapports du Commissaire aux Comptes,

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Changement du mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule de gestion par un Conseil d'Administration,
- Refonte des statuts,

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Nomination des membres du Conseil d'Administration,
- Constat de la poursuite du mandat des commissaires aux comptes,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ; modalités de l'opération,

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation des actions rachetées,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public,
- Proposition d'augmentation de capital tendant à réserver une augmentation de capital au bénéfice des salariés de la société dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 1^{er} alinéa du Code de Commerce,
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.